

Laténa, le 8 janvier 2026

Arrêt de bus provisoire de Vigner : un aménagement nécessaire dans le cadre des travaux du CAD

Dans le cadre des travaux de pose des conduites du chauffage à distance (CAD), nécessitant la traversée de la route cantonale RC5 à Saint-Blaise, un arrêt de bus dit provisoire sera mis en place à Vigner, à l'extrémité de la place de parc située à l'est de la banque Raiffeisen.

Déplacement provisoire de l'arrêt de bus

L'arrêt de bus existant sera déplacé du 19 janvier au 3 avril 2026, sous réserve des conditions météorologiques. Ce déplacement est strictement temporaire et correspond à la durée nécessaire à la réalisation des travaux du CAD menés par Groupe E Celsius SA, lesquels impliquent une traversée de la RC5.

Une mesure indispensable pour maintenir la circulation

La mise en place de cet arrêt provisoire est rendue indispensable afin de garantir le maintien du trafic en double sens pendant les travaux, sur cet axe cantonal fortement fréquenté.

Malgré la construction récente de l'arrêt de bus de Vigner, les contraintes techniques et les exigences de sécurité liées au chantier du CAD n'ont pas permis d'envisager une autre alternative.

La solution retenue, bien que transitoire, constitue le meilleur compromis entre la continuité du service de transports publics, la sécurité des usagères et usagers et la fluidité du trafic routier.

Prise en charge financière

Il est précisé que tous les coûts liés à cet aménagement provisoire et la reconstruction de l'actuel arrêt sont intégralement pris en charge par Groupe E Celsius SA, dans le cadre du projet de réalisation du CAD. Aucun frais n'est supporté par la commune.

Le Conseil communal remercie les usagères et usagers pour leur compréhension face aux désagréments temporaires engendrés par ces travaux, qui s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique bénéfique à long terme pour le territoire.

Le Conseil communal